

N° 22 Intitulé de l'action :	Mise en place de classes coopératives
---------------------------------	--

Identification Etablissement

Etablissement	Collège Henri Wallon SAVIGNY LE TEMPLE
Téléphone / mel /site	01 64 10 52 20 Ce.0771960M@ac-creteil.fr https://clg-wallon-savignyletemple.eu/
Chef d'établissement	Mme MALOSSE-MICHEA

Description du projet expérimental

Contexte de l'établissement/ Diagnostic initial	<ul style="list-style-type: none"> · Problèmes remarqués au niveau du climat scolaire dans l'établissement.. · Envie des professeurs, ayant suivi les formations de districts et dans l'établissement autour de ce thème en 2018-2019, de mettre en place un projet dans l'établissement pour inverser l'attitude parfois inadaptée des élèves en ce qui concerne : les problèmes de comportements, la motivation pour venir au collège, pour travailler et pour s'investir dans sa classe. · Intérêt de plusieurs collègues pour mettre en place ce dispositif, sur plusieurs classes et plusieurs niveaux pour créer une émulation positive.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> · Donner de l'autonomie aux élèves en ce qui concerne la gestion de classe, la gestion des problèmes internes à la classe, mais aussi concernant des décisions sur l'ambiance et la vie dans la classe coopérative. · Augmenter l'aide des élèves par leurs pairs, afin de remobiliser les élèves, que ce soit les aidants ou les aidés, et de redonner davantage de motivation face au travail. · Apaiser le climat scolaire de l'établissement en adaptant au maximum les pratiques de ces classes « tests » à tout l'établissement et en s'appuyant sur les demandes et les solutions apportées par les élèves de ces classes, pousser l'ensemble des élèves vers une meilleure dynamique de travail.
Descriptif de l'action	<p>Mise en place de trois classes coopératives, concernant trois niveaux scolaires différents.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Conseils coopératifs pour: <ul style="list-style-type: none"> - décider des règles de la classe et les faire appliquer avec des punitions ou sanctions si nécessaires, qui pourront être actées lors des conseils coopératifs durant toute l'année scolaire ; - créer un lieu d'échange entre les élèves et les adultes au fil des semaines pour tout de suite apaiser les conflits et apaiser le climat de la classe; - débats sur les propositions de projets et d'organisation pour la classe faite par les professeurs ou par les élèves puis décision du conseil. · Plan de travail autour de certaines notions, notamment pendant les heures d'AP en mathématiques et peut être dans d'autres disciplines. · Mise en place d'aides pour remotiver tous les élèves face au travail et profiter des capacités de chacun pour entraîner les autres.

Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> · Conseils coopératifs une fois par semaine (à la place de l'heure de vie de classe), en présence du professeur principal et de tout autre professeur ou personnel de l'établissement (donc prévoir des heures de vie de classe supplémentaires pour ces 3 classes). · Interventions des CPE et des autres professeurs de l'établissement sur les conseils. · Trois classes animées par des professeurs différents afin d'avoir un retour plus complet sur les bénéfices et les inconvénients de cette action, au travers des élèves mais aussi des personnels de l'établissement.
----------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> · Prévenir les parents des élèves de ces classes (besoin de leur coopération autour du projet). · Formations demandées à l'interne de l'établissement pour accompagner les professeurs volontaires.
Caractère expérimental	Aucune classe coopérative mise en place dans le district ni au niveau collège.
Mesure dérogatoire	
Critères d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> · Bases plus solides des élèves grâce à l'aide entre pairs. · Moins de sanctions prononcées par la commission vie scolaire sur ces classes. Moins de décisions verticales, plus d'égalités, de compréhension et d'acceptation des punitions et sanctions. Aucune exclusion de cours. · Moins d'absentéisme sur ces classes. · Meilleur climat scolaire (dans les couloirs, la cour et la classe). · Bien être dans l'établissement augmenté. · Coopération des enseignants, moins de cloisonnement dans sa discipline. · Analyse réflexive sur les pratiques professionnelles.
Classe(s) concernée(s)	<ul style="list-style-type: none"> · Une classe de 6e : élèves se découvrent et apprennent à vivre au collège grâce à cette classe coopérative. · Une classe de 3e : les élèves se connaissent et pourront être moteurs de l'apaisement du climat scolaire sur l'ensemble de l'établissement. · Une classe de Segpa : pour apaiser et motiver les élèves face au travail. Toutes ces classes sont hétérogènes.
Disciplines / équipes concernées	Principale, principale adjointe, professeur de mathématiques, autres professeurs des classes à voir selon les répartitions à la rentrée 2019-2020, professeur de SEGPA, CPE
Partenaires et intervenants éventuels	Partenariats avec des associations non encore défini (notamment association pour la médiation par les pairs)

Informations CARDIE

Personne contact	Mme CRONIER Aurélie, professeur de mathématiques, aurelie.cronier@ac-creteil.fr
Attente de la mission	<ul style="list-style-type: none"> · Des informations supplémentaires sur les classes coopératives (au travers de formation pendant l'année scolaire sur tous les personnels de l'établissement intéressés et impliqués dans le projet, ainsi qu'une évaluation du projet avec eux) · Un suivi au fil de l'année et des aides ponctuelles pour certaines mises en place.